

DECISION DU PRESIDENT
N° D2023-039

Objet : Aide à l'innovation économique - Validation d'une convention de partenariat pour la réalisation d'un Projet de Recherche et Développement (PRD) entre l'entreprise Confluence, l'ECAM et la CCPA

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-94 en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour accomplir tous les actes de gestion relatifs à l'aide des projets innovants ;

VU la délibération n°2022-103 en date du 30 juin 2022 visant à actualiser le dispositif d'aide visant à la prise en charge des coûts externes d'étude de projets innovants ;

CONSIDERANT l'arrêté de déport du Président n°A2023-070 en date du 6 avril 2023 déléguant la gestion de l'intégralité des dispositifs d'aide à l'innovation à M. Daniel FABRE, Vice-président ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la commission Economie Environnement le 4 avril 2023, sur le projet de convention d'étude tripartite entre l'entreprise Confluence, l'ECAM et la CCPA ;

VU le projet présenté ci-après :

L'entreprise Confluence, située à Saint-Vulbas et dirigée par M. VECCHIO, est un bureau d'études géotechniques dans le domaine du bâtiment, des ouvrages d'arts et des travaux publics. Il dispose de moyens matériels importants : moyens de sondages, laboratoire de mécanique des sols et matériels d'essais et contrôles sur chantiers.

Monsieur VECCHIO a participé en 2021 à la visite des plateaux techniques de l'ECAM organisée conjointement par la CCPA et le PIPA. A cette occasion M. VECCHIO a pu évoquer avec les enseignants chercheurs un projet d'innovation qu'il avait en tête depuis plusieurs années. L'idée de l'entreprise est de développer un outil additionnel pour les sondeuses, permettant de remplacer une action manuelle de l'opérateur par un outil disposant d'une énergie propre (électrique/hydraulique).

Ce nouvel outil permettrait de réduire les Troubles musculosquelettiques liées à des tâches répétitives et fatigantes, mais aussi d'améliorer la productivité de réalisation des sondages.

L'objectif de l'entreprise serait à terme de commercialiser l'outil auprès de nouveaux clients (fabricants de sondeuses et bureaux d'études).

.../...

Un premier projet appelé « projet innovation » a été réalisé en 2022 au sein de l'ECAM avec un financement de 3 000 euros par la CCPA. Trois groupes d'étudiants ont été mis en compétition (50 heures) pour trouver la meilleure solution technique/technologique à la problématique de l'entreprise.

Une des équipes a démontré la faisabilité du projet. M VECCHIO souhaite poursuivre le « projet innovation » par un PRD (projet de recherche et développement) afin d'approfondir la conception et de procéder à des dimensionnements et des calculs.

L'objectif de ce PRD, dont le montant est évalué à 15 000 euros, est d'entrer dans les détails scientifiques et techniques. L'ECAM LaSalle s'engage à dédier au projet de l'entreprise 2 à 3 étudiants qui effectueront chacun 250 heures de travail effectif, soit de 500 heures à 750 heures au total. Ce travail sera encadré et évalué par un enseignant dédié au projet. À l'issue du projet, l'entreprise deviendra propriétaire de tous les livrables et travaux sur le sujet qu'elle a proposé. Un dépôt de Brevet est envisagé par l'entreprise.

Un projet de convention, joint en annexe, précise les modalités d'intervention de la CCPA.

- DECIDE d'accompagner la société Confluence dans son projet de recherche et développement avec l'ECAM LaSalle pour un montant de 15 000 € HT maximum.
- DIT qu'une convention d'étude sera signée entre les parties prenantes.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, 18 avril 2023
Publiée le **20 AVR. 2023***

Fait à Chazey-sur-Ain, le 18 avril 2023

Le Vice-président
de la Communauté de communes

Daniel FABRE



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "Daniel Fabre".